48ème ANNEE



Correspondant au 9 septembre 2009

## الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

# المريخ الرسيانية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالأغات

### JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### (TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	<b>5350,00 D.A</b> (Frais d'expédition en sus)	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

#### SOMMAIRE

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 09-277 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des affaires étrangères
Décret exécutif n° 09-278 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la justice, garde des sceaux
Décret exécutif n° 09-279 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des finances
Décret exécutif n° 09-280 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'énergie et des mines
Décret exécutif n° 09-281 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements
Décret exécutif n° 09-282 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des affaires religieuses et des wakfs
Décret exécutif n° 09-283 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des moudjahidine
Décret exécutif n° 09-284 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme
Décret exécutif n° 09-285 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'éducation nationale
Décret exécutif n° 09-286 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière
Décret exécutif n° 09-287 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, à la ministre de la culture
Décret exécutif n° 09-288 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la communication
Décret exécutif n° 09-289 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif n° 09-290 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication
Décret exécutif n° 09-291 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels
Décret exécutif n° 09-292 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme
Décret exécutif n° 09-293 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

#### **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif n° 09-294 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger	97
Décret exécutif n° 09-295 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la jeunesse et des sports	101
ARRETES, DECISIONS ET AVIS	
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
Arrêté interministériel du 3 Chaâbane 1430 correspondant au 26 juillet 2009 portant désignation d'inspecteurs de la sûreté nationale en qualité d'officier de police judiciaire	105
MINISTERE DU COMMERCE	
Arrêté du 2 Journada Ethania 1430 correspondant au 27 mai 2009 fixant la liste nominative des membres du comité national du codex alimentarius	105
COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	
Arrêté interministériel du 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme	106
Arrêté interministériel du 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009 fixant le nombre des postes supérieurs des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs au titre de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme	107
ANNONCES ET COMMUNICATIONS	
BANQUE D'ALGERIE	
Situation mensuelle au 28 février 2009	108

#### DECRETS

Décret présidentiel n° 09-277 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-quatre milliards sept cent vingt millions cinq cent soixante-dix mille dinars (44.720.570.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre des affaires étrangères

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	618.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	360.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	43.524.000
	Total de la 1ère partie	1.021.524.000

19 Ramadha	n 1430
9 septembre	2009

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	250.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.250.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	18.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	315.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.710.000
	Total de la 3ème partie	347.020.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	440.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	18.375.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	23.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	350.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	650.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	846.355.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 1430 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	20.000.000
	Total de la 6ème partie	20.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	4.000.000
37-03	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger	6.000.000
37-12	Administration centrale — Dépenses liées à la préparation et à l'organisation des élections présidentielles 2009	50.000.000
	Total de la 7ème partie	60.000.000
	Total du titre III	2.368.149.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	2.700.000.000
42-03	Coopération internationale	19.522.721.000
42-04	Action maghrébine	11.000.000
	Total de la 2ème partie	22.233.721.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	3.800.000.000
	Total de la 3ème partie	3.800.000.000
	Total du titre IV	26.033.721.000
	Total de la sous-section I	28.401.870.000
	SOUS-SECTION II	20.401.070.000
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	600.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	5.200.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	40,000,000
31-14	Services à l'étranger — Personnel contractuel à l'étranger	40.000.000
31-14	Total de la 1ère partie	3.574.000.000 9.414.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	29.000.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	890.000.000
	Total de la 3ème partie	919.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.265.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	335.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	140.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.012.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	6.200.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	433.500.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	1.217.000.000
	Total de la 4ème partie	4.408.700.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	472.000.000
	Total de la 5ème partie	472.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	365.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	300.000.000
37-29	Services à l'étranger — Dépenses liées à la préparation et à l'organisation des élections présidentielles 2009	350.000.000
	Total de la 7ème partie	1.015.000.000
	Total du titre III	16.228.700.000
	Total du tile III	10.220.700.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	90.000.000
	Total de la 6ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section II	16.318.700.000
	Total de la section I	44.720.570.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	44.720.570.000

Décret exécutif n° 09-278 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-deux milliards deux cent quatre-vingt et onze millions quatre cent soixante-sept mille dinars (42.291.467.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la justice, garde des sceaux

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	SECTION I  DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  SOUS-SECTION I  SERVICES CENTRAUX  TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Rémunérations principales	409.101.000 185.028.000 1.360.000 595.489.000
32-01 32-02	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations  Administration centrale — Rentes d'accidents du travail  Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels  Total de la 2ème partie	500.000 52.200.000 52.700.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.340.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	132.519.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.000.000
	Total de la 3ème partie	145.059.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	128.640.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	19.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	450.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	23.572.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	631.402.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	29.000.000
	Total de la 5ème partie	29.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	578.227.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	40.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement de la résidence des magistrats	64.200.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	1.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des études juridiques et judiciaires	125.000.000
	Total de la 6ème partie	808.427.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation des conférences et séminaires	6.300.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	180.000.000
37-17	Administration centrale — Dépenses relatives à la vulgarisation du code de procédure civile et administrative	94.177.000
37-18	Administration centrale — Dépenses liées à la préparation des élections présidentielles 2009	100.000.000
	Total de la 7ème partie	380.477.000
	Total du titre III	2.642.554.000

10	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 143 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
15 01	Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section I	2.792.554.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	10.052.410.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	3.985.458.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	183.391.000
	Total de la 1ère partie	14.221.259.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
22.11	<u>-</u>	102 100 000
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	182.100.000
33-13 33-14	Services judiciaires — Sécurité sociale	3.036.494.000 193.600.000
33-14		
	Total de la 3ème partie	3.412.194.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	3.524.309.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	126.000.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	242.000.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	350.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	14.350.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	42.390.000
34-93	Services judiciaires — Loyers	2.000.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	4.302.049.000
	1 otal de la Tellie parde	4.302.047.000

19 Ramadhan 143	3(
9 septembre 2009	1

11

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	190.000.000
	Total de la 5ème partie	190.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	415.000.000
	Total de la 7ème partie	415.000.000
	Total du titre III	22.540.502.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000.000
	Total de la 3ème partie	210.000.000
	Total du titre IV	210.000.000
	Total de la sous-section II	22.750.502.000
	Total de la section I	25.543.056.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales	102.786.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	55.390.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.790.000
	Total de la 1ère partie	164.966.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	53.710.000

19 Ramadhan 1	1430
9 septembre 20	09

#### 12

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.432.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	37.238.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	3.667.000
	Total de la 3ème partie	43.537.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	9.000.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.500.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	6.000.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	16.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	68.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	40.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.305.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	74.083.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration pénitentiaire	
	(ENAP)	80.000.000
	Total de la 6ème partie	80.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	6.000.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus	12.000.000
37-25	Quote-part de l'Algérie au financement du programme d'appui à la réforme de système pénitentiaire en Algérie	50.000.000
	Total de la 7ème partie	69.000.000
	Total du titre III	491.296.000

19 Ramadhan	1430
9 septembre 20	009

13

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	70.000.000
	Total de la 3ème partie	110.000.000
	Total du titre IV	110.000.000
	Total de la sous-section I	601.296.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations principales	5.021.792.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	3.165.380.000
	Total de la 1ère partie	8.187.172.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	300.000.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	1.862.582.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	151.000.000
	Total de la 3ème partie	2.313.582.000

4	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 143 9 septembre 2009
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	75.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	150.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	80.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	490.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	415.765.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	2.722.405.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et	
24.20	de cantine	400.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	135.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	550.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	92.925.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	5.111.945.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	400.000.000
	Total de la 5ème partie	400.000.000
		400.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	2.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	35.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application	
	des peines	5.000.000
	Total de la 7ème partie	42.000.000
	Total du titre III	16.054.979.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis.	92.136.000
	Total de la 6ème partie	92.136.000
	Total du titre IV	92.136.000
	Total de la sous-section II.	16.147.115.000
	Total de la section II	16.748.411.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des	
	sceaux	42.291.467.000

Décret exécutif n° 09-279 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-six milliards trois cent dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt neuf mille dinars (46.319.589.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre des finances

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	516.320.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	278.864.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	24.000.000
	Total de la 1ère partie	819.184.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	970.000
	Total de la 2ème partie	1.170.000

19 Ramadhan 1430	)
9 septembre 2009	

#### 16

Nos DEG		CREDITS OUVERTS
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.250.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	191.116.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.251.000
	Total de la 3ème partie	211.642.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	82.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	11.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	98.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	221.885.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	288.300.000
	Total de la 5ème partie	288.300.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	71.630.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	1.700.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	40.000.000
	Total de la 6ème partie	1.811.630.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	307.122.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	5.000.000
	Total de la 7ème partie	318.122.000
	Total du titre III	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	138.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique	2.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	4ème Partie  Action économique — Encouragement et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'institut supérieur de gestion et de planification	33.000.000
	Total de la 4ème partie	33.000.000
	Total du titre IV	174.000.000
	Total de la sous-section I	3.845.933.000
	Total de la section I	3.845.933.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales  Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses  Direction générale de la comptabilité — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	147.500.000 38.000.000 7.320.000
	Total de la 1ère partie	192.820.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	225.000
	Total de la 2ème partie	225.000

19 Ramadhan 1430	)
9 septembre 2009	

#### 18

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	4.235.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	46.350.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	3.311.000
	Total de la 3ème partie	53.916.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	9.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	10.300.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	27.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	242.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	3.160.000
34-92 34-97	Direction générale de la comptabilité — Loyers	400.000
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	292.262.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	7.500.000
	Total de la 5ème partie	7.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil	
a= a.	national de la comptabilité	13.577.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	4.000.000
	Total de la 7ème partie	18.577.000
	Total du titre III	565.300.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	100.000.000
	Total de la 3ème partie	100.000.000
	·	
	Total du titre IV	100.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions régionales du Trésor — Rémunérations principales	3.962.500.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	1.337.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	155 000 000
		155.000.000
	Total de la 1ère partie	5.454.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	166.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	2.240.000
	Total de la 2ème partie	2.406.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	168.958.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	1.306.250.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	88.883.000
	Total de la 3ème partie	1.564.351.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	60.000.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	104.582.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	200.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	2.360.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	16.320.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	2.791.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	446.103.000

20	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 143 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	72.000.000
	Total de la 5ème partie	72.000.000
	Total du titre III	7.539.360.000
	Total de la sous-section II	7.539.360.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.193.000
	Total de la 1ère partie	5.193.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	618.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	800.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	60.000
	Total de la 4ème partie	1.478.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	660.000
	Total de la 5ème partie	660.000
	Total du titre III	7.331.000
	Total de la sous-section III	7.331.000
	Total de la section II	8.211.991.000

19 Ramad	han 1430
9 septemb	re 2009

21

TABLEAU AINIEAE (Suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales	4.648.100.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations	
	diverses	2.725.532.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	82.800.000
	Total de la 1ère partie	7.456.432.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	21.850.000
	Total de la 2ème partie	23.515.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	207.846.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	1.850.700.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	119.694.000
	Total de la 3ème partie	2.178.640.000

19 Ramadhan 1430	)
9 septembre 2009	

TABLEAU ANNEAE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	35.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	7.621.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	10.000.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.500.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	50.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	864.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	9.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	123.495.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	7.150.000
	Total de la 5ème partie	7.150.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.500.000
	Total du titre III	9.795.732.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section I	9.855.732.000
	1	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	57.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	53.000.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	64.890.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	250.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	400.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	138.096.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	109.610.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	27.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	700.006.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	66.000.000
	Total de la 5ème partie	66.000.000
	Total du titre III	766.006.000
	Total de la sous-section II	766.006.000
	Total de la section III	10.621.738.000
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales	400.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	160.182.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	23.000.000
	Total de la 1ère partie	583.182.000

19 Ramadhan 1430	)
9 septembre 2009	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	18.500.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	140.050.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	11.700.000
	Total de la 3ème partie	170.290.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	100.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	24.638.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	262.500.000
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	40.700.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	1.000.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	12.500.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	442.348.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	16.500.000
55 01	Total de la 5ème partie	16.500.000
	_	10.500.000
	7ème Partie	
37-02	Dépenses diverses  Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	7,000,000
51 02		7.000.000
	Total de la 7ème partie  Total du titre III	7.000.000
	10tal du tide III	1.219.385.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	120.000.000
	Total de la 3ème partie	120.000.000
	Total du titre IV	120.000.000
	Total de la sous-section I	1.339.385.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales	5.867.960.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	2.248.838.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000.000
	Total de la 1ère partie	8.916.798.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	295.350.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	2.009.302.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	183.828.000
	Total de la 3ème partie	2.488.980.000

19 Ramadhan 1430	0
9 septembre 2009	

#### 26

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	134.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	130.000.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	119.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	135.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.112.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	43.510.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	29.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	596.622.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	121.000.000
	Total de la 5ème partie	121.000.000
	Total du titre III	12.124.010.000
	Total de la sous-section II	12.124.010.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	198.750.000
	Total de la 1ère partie	198.750.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	9.515.000
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures  Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	76.500.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Charges aimexes	691.000
5 1 25	Total de la 4ème partie	86.706.000
	I Tome de la Telle Parte	I 30.700.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	50.000.000
	Total de la 5ème partie	50.000.000
	Total du titre III	335.456.000
	Total de la sous-section III	335.456.000
	Total de la section IV	13.798.851.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales	96.255.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	32.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.616.000
	Total de la 1ère partie	134.871.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.730.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	31.848.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	2.280.000
	Total de la 3ème partie	36.878.000

28	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 143 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	5.439.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	5.680.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.740.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	255.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.690.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	35.814.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.400.000
	Total de la 5ème partie	4.400.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	221.973.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000

Total de la sous-section I.....

271.973.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales  Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	2.712.000.000
31-13	diverses	1.121.900.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires  Total de la 1ère partie	294.560.000 4.128.460.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	7.120.400.000
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère	
	familial	120.723.000
33-12 33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	300.000 911.325.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	78.902.000
	Total de la 3ème partie	1.111.250.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	60.000.000
34-12 34-13	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	49.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	61.000.000 66.054.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.784.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	40.519.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	6.000.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	286.367.000

30	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 1430 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	32.550.000
	Total de la 5ème partie	32.550.000
	Total du titre III	5.558.747.000
	Total de la sous-section II	5.558.747.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.150.000
	Total de la 1ère partie	19.150.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	639.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	9.064.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	9.893.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.300.000
	Total de la 5ème partie	6.300.000
	Total du titre III	35.343.000
	Total de la sous-section III	35.343.000
	Total de la section V	5.866.063.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du budget — Rémunérations principales	244.100.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	152.144.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.822.000
	Total de la 1ère partie	401.066.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	352.000
	Total de la 2ème partie	352.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	5.759.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	99.311.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	5.104.000
	Total de la 3ème partie	110.213.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	6.400.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	10.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.400.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	234.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	3.800.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	30.844.000

CREDITS OUVERTS EN DA	3.000.000  3.000.000  5.000.000  250.000.000  260.000.000  805.475.000	3.000.000 3.000.000 5.000.000 250.000.000 260.000.000 805.475.000 50.000.000 50.000.000	E <b>N° 52</b>	19 Ramadhan 1430 9 septembre 2009
3.000.000 3.000.000 3.000.000  5.000.000 de la loi de 5.000.000 250.000.000 260.000.000	3.000.000  3.000.000  5.000.000  250.000.000  260.000.000  805.475.000  50.000.000  50.000.000	3.000.000 3.000.000 5.000.000 250.000.000 260.000.000 805.475.000 50.000.000 50.000.000		
3.000.000  5.000.000  de la loi de 5.000.000  250.000.000  260.000.000	3.000.000  5.000.000  250.000.000  260.000.000  805.475.000  50.000.000  50.000.000	3.000.000  5.000.000  5.000.000  250.000.000  260.000.000  805.475.000  50.000.000  50.000.000		CREDITS OUVERTS EN DA
3.000.000  5.000.000  de la loi de 5.000.000  250.000.000  260.000.000	3.000.000  5.000.000  250.000.000  260.000.000  805.475.000  50.000.000  50.000.000	3.000.000  5.000.000  5.000.000  250.000.000  260.000.000  805.475.000  50.000.000  50.000.000		
5.000.000  de la loi de 5.000.000 250.000.000 260.000.000	5.000.000  e la loi de 5.000.000 250.000.000 260.000.000 805.475.000  50.000.000 50.000.000	5.000.000 de la loi de 5.000.000 250.000.000 260.000.000 805.475.000  50.000.000 50.000.000		3.000.000
de la loi de	stage — 50.000.000  50.000.000  50.000.000	stage — 50.000.000		3.000.000
de la loi de	stage — 50.000.000  50.000.000  50.000.000	stage — 50.000.000		
	5.000.000 250.000.000 260.000.000 805.475.000  stage — 50.000.000 50.000.000			5.000.000
260.000.000	stage — 50.000.000   50.000.000   50.000.000		de la loi de	5.000.000
	stage — 50.000.000 — 50.000.000 — 50.000.000	stage — 50.000.000		250.000.000
805.475.000	stage — 50.000.000 — 50.000.000 — 50.000.000 — 50.000.000	stage — 50.000.000 — 50.000.000 — 50.000.000 — 50.000.000		260.000.000
	50.000.000 50.000.000 50.000.000	50.000.000 50.000.000 50.000.000		805.475.000
	50.000.000 50.000.000 50.000.000	50.000.000  50.000.000  50.000.000		
	50.000.000 50.000.000 50.000.000	50.000.000  50.000.000  50.000.000		
	50.000.000 50.000.000 50.000.000	50.000.000  50.000.000  50.000.000		
	50.000.000 50.000.000 50.000.000	50.000.000  50.000.000  50.000.000		
stage — 50.000.000	50.000.000	50.000.000	stage —	50.000.000
50.000.000				50.000.000
50.000.000	855.475.000	855.475.000		50.000.000
855.475.000				855.475.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	5.000.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	5.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	250.000.000
	Total de la 7ème partie	260.000.000
	Total du titre III	805.475.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	855.475.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du budget— Rémunérations principales	662.754.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	174.000.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.000.000
	Total de la 1ère partie	858.754.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	18.238.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	209.189.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	12.116.000
	Total de la 3ème partie	239.613.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget — Remboursement de frais	21.000.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés du budget — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	18.000.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	459.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	4.000.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	75.474.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	1.185.906.000

34	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 143 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
		8.000.000
	Total de la sous-section II	1.193.906.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rémunérations principales	550.000.000
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations diverses	169.700.000
31-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	34.000.000
	Total de la 1ère partie	753.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Pensions de service et pour dommages corporels	580.000
	Total de la 2ème partie	595.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations à caractère familial	28.513.000
33-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations facultatives	48.000
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale	180.000.000
33-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Contribution aux œuvres sociales	12.742.000
	Total de la 3ème partie	221.303.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Remboursement de frais	20.000.000
34-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Matériel et mobilier	10.000.000
34-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Fournitures	10.000.000
34-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Charges annexes	25.000.000
34-25	Services déconcentrés du budget — Equipement — Habillement	888.000
34-81	Services déconcentrés du budget — Equipement — Parc automobile	4.000.000
34-95	Services déconcentrés du budget — Equipement — Loyers	500.000
34-96	Services déconcentrés du budget — Equipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	250.000
	Total de la 4ème partie	70.638.000
	5ème Partie  **Travaux d'entretien**	
35-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	1.058.236.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section III	1.063.236.000
	Total de la section VI	3.112.617.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales	140.000.000
31-01	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	88.677.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.600.000
	Total de la 1ère partie	234.277.000

19 Ramadhan 1430	)
9 septembre 2009	

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.095.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	57.170.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	4.490.000
	Total de la 3ème partie	64.785.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	36.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.132.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	3.000.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	4.000.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	220.000
34-90 34-92	Inspection générale des finances — Parc automobile	1.300.000
34-92 34-97	Inspection générale des finances — Loyers	50.000
	Indemnités dues par l'Etat  Total de la 4ème partie	45.712.000
	5ème Partie	13.712.000
	Travaux d'entretien	
25.01		
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.750.000
	Total de la 7ème partie	1.750.000
	Total du titre III	347.534.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section I	353.534.000
	Total de la section VII	353.534.000
	]	22222 11000

19 Ramadhan 14	3(
9 septembre 2009	)

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52

TABLE	AU.	ANNEX	E (suite)
-------	-----	-------	-----------

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VIII	
	COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	45.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	38.275.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.219.000
	Total de la 1ère partie	86.594.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	20.075.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	844.000
	Total de la 3ème partie	22.234.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.630.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.352.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.478.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.050.000
34-05	Administration centrale — Habillement	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	14.781.000

38	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52	19 Ramadhan 1430 9 septembre 2009
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	848.000
	Total de la 5ème partie	848.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	380.000.000
	Total de la 6ème partie	380.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	3.400.000
	Total du titre III	507.862.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	
		1.000.000
	Total de la sous-section I	508.862.000
	Total de la section VIII	508.862.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	46.319.589.000

Décret exécutif n° 09-280 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix huit milliards sept cent quarante quatre millions deux cent cinquante quatre mille dinars (18.744.254.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnemen 2009, au ministre de l'énergie et des mines

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	235.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	83.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.000.000
	Total de la 1ère partie	327.400.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	45.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	25.591.000
	Total de la 2ème partie	25.636.000

40

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.466.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	77.600.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.172.000
	Total de la 3ème partie	86.298.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	89.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	40.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	544.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.150.000
34-92	Administration centrale — Loyers	26.250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	179.154.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	169.900.000
	Total de la 7ème partie	169.900.000
	Total du titre III	798.388.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	15.800.000
	Total de la 2ème partie	15.800.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
15 01	Frais de formation	20.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique	50.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
	riction economique Encouragements et met ventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	200.000.000
44-12	Subvention à l'école des mines d'El Abed	50.000.000
44-13	Contribution au commissariat à l'énergie atomique (C.O.M.E.N.A.)	1.431.230.000
	Total de la 4ème partie	1.681.230.000
	6ème Partie	51515125
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité dans les	
40-04	régions du Sud	320.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de	
	dessalement	14.328.000.000
	Total de la 6ème partie	14.648.000.000
	Total du titre IV	16.415.030.000
	Total de la sous-section I	17.213.418.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	770.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	266.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	35.000.000
	Total de la 1ère partie	1.071.000.000
	•	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.240.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	37.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	258.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	16.200.000
	Total de la 3ème partie	311.600.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.300.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	23.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	48.100.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.686.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	11.550.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	127.796.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	18.200.000
	Total de la 5ème partie	18.200.000
	Total du titre III	1.530.836.000
	Total de la sous-section II	1.530.836.000
	Total de la section I	18.744.254.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	18.744.254.000

Décret exécutif n° 09-281 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard cinq cent soixante neuf millions soixante deux mille dinars (1.569.062.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de la promotion des investissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	297.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	168.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	16.113.000
	Total de la 1ère partie	482.513.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.900.000
	Total de la 2ème partie	2.921.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.157.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	154.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	116.600.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.550.000
	Total de la 3ème partie	129.461.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	80.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.113.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	72.180.000
34-05	Administration centrale — Habillement	765.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.825.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.492.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	181.395.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	17.600.000
	Total de la 5ème partie	17.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	452.440.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	203.332.000
	Total de la 6ème partie	655.772.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	1.478.662.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	4ème Partie	3.000.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	40.000.000
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (IN.A.P.I)	10.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation au titre d'exécution des sujétions de service public	37.400.000
	Total de la 4ème partie	87.400.000
	Total du titre IV	90.400.000
	Total de la sous-section I	1.569.062.000
	Total de la section I  Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et de la	1.569.062.000
	promotion des investissements	1.569.062.000

Décret exécutif n° 09-282 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatorze milliards trois cent cinquante neuf millions cent mille dinars (14.359.100.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

## TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Rémunérations principales	110.000.000 44.000.000 9.500.000
	Total de la 1ère partie2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	163.500.000
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000 2.125.000 2.136.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Personnel — Charges sociales  Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.200.000 80.000 39.720.000 3.128.000 48.128.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.800.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	16.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.324.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	62.389.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01	Administration controls Entration des immoubles	5.000.000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.200.000
	Total de la 5ème partie	5.200.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation des cadres du culte	326.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	128.000.000
	Total de la 6ème partie	454.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader à Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	6.000.000
	Total de la 7ème partie	26.000.000
	Total du titre III	761.353.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	116.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	380.000.000
	Total de la 2ème partie	
	Total de la 2ème partie	496.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, d'ouvrages et publications religieux	80.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation de concours du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	46.500.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	5.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	15.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	14.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	20.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
43-24	Administration centrale - Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	39 000 000
	Total de la 3ème partie	289.500.000
	Total du titre IV	785.500.000
	Total de la sous-section I	1.546.853.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	6.854.918.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.212.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	461.000.000
	Total de la 1ère partie	9.528.418.000
	2ème Partie	
22.11	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	33.520.000
	Total de la 2ème partie	33.552.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	702.625.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.257.988.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	184.284.000
	Total de la 3ème partie	3.145.397.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.630.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	89.880.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	12.812.247.000
	Total de la sous-section II	12.812.247.000
	Total de la section I	14.359.100.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	14.359.100.000

Décret exécutif n° 09-283 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante et un milliards quatre vingt cinq millions quatre cent quarante neuf mille dinars (151.085.449.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre des moudjahidine

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	129.155.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	55.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.215.000
	Total de la 1ère partie	199.070.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	70.000
	Total de la 2ème partie	250.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.497.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	598.063.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.630.000
	Total de la 3ème partie	607.260.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.285.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	15.977.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	44.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	255.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.380.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	86.307.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.820.000
	Total de la 5ème partie	4.820.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	112.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	182.281.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	316.970.000
36-04	Administration centrale - Subvention de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	
	Total de la 6ème partie	157.500.000 768 751 000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.865.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000
37-08	Dépenses relatives à la commémoration du 55ème anniversaire de la Guerre de libération nationale	842.500.000
	Total de la 7ème partie	892.365.000
	Total du titre III	2.558.823.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	5.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	11.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	80.000.000
	Total de la 3ème partie	96.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954	91.363.000
	Total de la 4ème partie	91.363.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	109.397.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	710.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	7.400.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servie aux moudjahidine	37.260.827.000
	Total de la 6ème partie	147.545.727.000
	Total du titre IV	147.733.090.000
	Total de la sous-section I	150.291.913.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	373.249.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	135.952.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.715.000
	Total de la 1ère partie	545.916.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	723.000
	Total de la 2ème partie	923.000

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	24.407.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	127.300.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	9.300.000
	Total de la 3ème partie	161.507.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	20.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.360.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.750.000
	Total de la 4ème partie	63.790.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.500.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	8.000.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2.400.000
	Total de la 7ème partie	4.900.000
	Total du titre III	793.536.000
	Total de la sous-section II	793.536.000
	Total de la section I	151.085.449.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	151.085.449.000

Décret exécutif n° 09-284 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq milliards six cent quatre vingt dix sept millions neuf cent quatre vingt quatorze mille dinars (5.697.994.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
ı	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	600.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	252.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	47.800.000
	Total de la 1ère partie	899.800.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	350.000
	Total de la 2ème partie	450.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
22.01	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	11.800.000
33-02 33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	115.000
33-03 33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	213.000.000
33-04		11.856.000
	Total de la 3ème partie	236.771.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	82.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	15.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	30.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	63.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	928.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	3.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.703.000
34-92	Administration centrale — Loyers	4.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	207.171.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations	
33 01	techniques	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre de développement des ressources biologiques	(2,000,000
	Subvention au commissariat national du littoral	62.000.000
36-02		53.500.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	35.000.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la ville	20.000.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme	426.000.000
36-06	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	66.000.000
36-07	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et du tourisme	92.000.000
36-08	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	70.000.000
	Total de la 6ème partie	
	7ème Partie	824.500.000
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
37-04	Administration centrale — Actions de sensibilisation	50.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée	5.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives au financement des exercices de	
27.00	lutte contre la pollution marine Tel Bahr	380.000.000
37-09	Administration centrale — Appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Algérie	33.000.000
	Total de la 7ème partie	498.000.000
	Total du titre III	2 686.692.000
	1000 00 000 11	2 330.072.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	41.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.125.000
	Total de la 3ème partie	54.125.000
	4ème Partie	34.123.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01 44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND) Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du	20.000.000
	territoire (A.N.A.T)	20.000.000
44-03	l'environnement et du développement durable (ONEDD)	20.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	20.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA-PARC	20.000.000 1.000.000.000
44-09	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique	
05	Total de la 4ème partie	1.000.000.000
	Total du titre IV	2.100.000.000
	Total de la sous-section I	2.154.125.000
	SOUS-SECTION II	4.840.817.000
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AMENAGEMENT	
	DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Remboursement de frais	26.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Matériel et mobilier	
34-13	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Fournitures	16.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement —	20.000.000
24.15	Charges annexes.	20.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnementt — Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Loyers  Total de la 4ème partie	2.020.000
	-	90.330.000
	5ème Partie	
a	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement — Conférences et séminaires	3.360.000
37-14	Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'environnement —	3.300.000
	Actions de sensibilisation	12.000.000
	Total de la 7ème partie	15.360.000
	Total du titre III	120.690.000
	Total de la sous-section II	120.690.000
		1 120.000.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-21	Services déconcentrés du tourisme — Rémunérations principales	266.000.000	
31-22	Services déconcentrés du tourisme — Indemnités et allocations diverses	180.000.000	
31-23	Services déconcentrés du tourisme — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	40.000.000	
	Total de la 1ère partie	486.000.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
22.01			
33-21	Services déconcentrés du tourisme — Prestations à caractère familial	7.000.000	
33-22	Services déconcentrés du tourisme — Prestations facultatives	320.000	
33-23	Services déconcentrés du tourisme — Sécurité sociale	110.000.000	
33-24	Services déconcentrés du tourisme — Contribution aux œuvres sociales	6.207.000	
	Total de la 3ème partie	123.527.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-21	Services déconcentrés du tourisme — Remboursement de frais	23.500.000	
34-22	Services déconcentrés du tourisme — Matériel et mobilier	2.000.000	
34-23	Services déconcentrés du tourisme — Fournitures	20.000.000	
34-24	Services déconcentrés du tourisme — Charges annexes	32.500.000	
34-25	Services déconcentrés du tourisme — Habillement	580.000	
34-92	Services déconcentrés du tourisme — Parc automobile	7.400.000	
34-94	Services déconcentrés du tourisme — Loyers	1.500.000	
34-98	Services déconcentrés du tourisme — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par L'Etat	480.000	
	Total de la 4ème partie	87.960.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-21	Services déconcentrés du tourisme — Entretien des immeubles	9.000.000	
	Total de la 5ème partie	9.000.000	
	7ème Partie		
2= 2:	Dépenses diverses		
37-24	Services déconcentrés du tourisme — Frais liés à l'organisation des activités touristiques et des voyages	30.000.000	
	Total de la 7ème partie	30.000.000	
	Total du titre III	736.487.000	
	Total de la sous-section III	736.487.000	
	Total de la section I	5.697.994.000	
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme	5.697.994.000	

Décret exécutif n° 09-285 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent soixante dix huit milliards cinq cent cinquante deux millions neuf cent trente six mille dinars (378.552.936.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de l'éducation nationale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	235.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	80.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	7.000.000
	Total de la 1ère partie	322.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	245.000
	Total de la 2ème partie	245.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.726.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	78.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.000.000
	Total de la 3ème partie	89.596.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	23.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.410.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.780.000
34-05	Administration centrale — Habillement	380.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	11.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	76.370.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	397.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	15.430.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	8.000.000.000
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale	450.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	100.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	160.000.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	60.000.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	251.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	200.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	104.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.553.000.000 70.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	40.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	40.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	72.560.000
	Total de la 6ème partie	27.927.560.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	12.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	300.000.000
	Total de la 7ème partie	325.000.000
	Total du titre III	28.747.771.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	270.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
	Total de la 2ème partie	273.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01		
45-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	467.000.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	80.000.000
43-42	Cantines scolaires	12.389.750.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	362.500.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.592.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation nationale	1.063.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	130.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	48.000.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	60.500.000
	Total de la 3ème partie	17.192.750.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves	
	démunis	6.500.000.000
	Total de la 6ème partie	15.500.000.000
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	220.000.000
	Total de la 7ème partie	220.000.000
	Total du titre IV	33.185.750.000
	Total de la sous-section I	61.933.521.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	5.371.600.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.959.600.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	158.646.000
	Total de la 1ère partie	7.489.846.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.800.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	346.445.000
	Total de la 2ème partie	350.245.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	201.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.832.800.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	114.547.000
	Total de la 3ème partie	2.148.347.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	224.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	62.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	117.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	116.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.300.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	44.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.458.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	571.758.000

	Triblette mineral (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	50.000.000
	Total de la 5ème partie	50.000.000
	Total du titre III	10.610.196.000
	Total de la sous-section II	10.610.196.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	129.714.900.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	48.434.469.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	37.920.900.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	18.299.500.000
	Total de la 1ère partie	234.369.769.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	6.500.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	44.537.600.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	3.667.000.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.680.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	14.054.850.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	1.200.000.000
	Total de la 3ème partie	71.639.450.000
	Total du titre III	306.009.219.000
	Total de la sous-section III	306.009.219.000
	Total de la section I	378.552.936.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	378.552.936.000

Décret exécutif n° 09-286 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quatre vingt et un milliard huit cent cinq millions huit cent vingt neuf mille dinars (181.805.829.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	199.382.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	62.856.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.538.000
	Total de la 1ère partie	274.776.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	475.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	475.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.788.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	63.886.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.683.000
	Total de la 3ème partie	75.357.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	65.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	9.833.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	437.233.000
34-05	Administration centrale — Habillement	475.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.882.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	527.333.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.833.000
	Total de la 5ème partie	10.833.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	88.410.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	103.000.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFP)	1.922.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS) ex-école nationale de santé publique	137.260.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	84.970.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	62.800.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	55.000.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	24.874.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	81.894.000
	Total de la 6ème partie	2.560.208.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	78.700.000
	Total de la 7ème partie	78.700.000
	Total du titre III	3.527.682.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4 500 000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.500.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	4.400.000 12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.900.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	176.035.180.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	1.000.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).	1.250.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	643.300.000
	Total de la 6ème partie	176.742.042.000
	Total du titre IV	176.762.942.000
	Total de la sous-section I	180.290.624.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	703.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	316.530.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	50.428.000
	Total de la 1ère partie	1.069.958.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	1.033.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	38.546.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	255.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	23.523.000
	Total de la 3ème partie	317.069.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	36.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	12.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	35.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.520.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.017.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.228.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	112.145.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.000.000
33-11	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	1.515.205.000
	Total de la sous-section II	1.515.205.000
	Total de la section I	181.805.829.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	181.805.829.000

Décret exécutif n° 09-287 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, à la ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix huit milliards huit cent soixante quinze millions six cent quatre vingt mille dinars (18.875.680.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE
Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, à la ministre de la culture

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	190.040.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	74.650.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.339.000
	Total de la 1ère partie	282.029.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.140.000
	Total de la 2ème partie	2.182.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.360.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	66.706.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.505.000
	Total de la 3ème partie	76.665.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	232.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.310.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.865.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	101.417.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	25.000.000
33-01		
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de	
	formation musicale	450.534.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	431.408.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de	82.162.000
26.05	l'audiovisuel	395.831.000
36-05 36-06	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts  Subvention au Palais de la culture	83.200.000
36-08	Subvention à l'office du Parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	268.303.000
36-08 36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	84.198.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	597.230.000
36-10	Subventions aux maisons de la culture	1.019.500.000
36-11	Subventions aux maisons de la cuiture	118.200.000
36-12 36-13	Subvention au centre culturel algérien de Paris	112.320.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du	
26.15	M'Zab	30.436.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	42.716.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	34.800.000 125.420.000
36-18	Subvention à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel	2.760.000.000
36-19 36-22	Subvention à la bibliothèque de lecture publique	
36-23	Subvention au centre national du livre	31.700.000 6.667.958.000
	7ème Partie	2.20.000
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	100.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	4.000.000.000
37-06	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel panafricain 2009	3.500.000.000
37-07	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et d'organisation de la manifestation "Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011"	1.000.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maachi»	7.200.000
	Total de la 7ème partie	8.607.200.000
	Total du titre III	15.762.451.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	25.000.000
	Total de la 3ème partie	33.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	800.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	12.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	
44-13	Administration centrale — Contribution au ballet national	320.000.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	20.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	30.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	78.000.000
44-22	Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	250.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	80.000.000
	Total de la 4ème partie	1.690.000.000
	_	
	Total du titre IV	1.723.000.000
	Total de la sous-section I	17.485.451.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	622.631.000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	201.488.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	87.500.000
	Total de la 1ère partie	911.619.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	17.500.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	177.532.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	9.982.000
	Total de la 3ème partie	205.234.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	12.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	480.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.680.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	216.000
	Total de la 4ème partie	93.376.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	160.000.000
	Total de la 7ème partie	160.000.000
	Total du titre III	1.390.229.000
	Total de la sous-section II	1.390.229.000
	Total de la section I	18.875.680.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	18.875.680.000

Décret exécutif n° 09-288 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit milliards cinq cent quinze millions cent cinquante mille dinars (8.515.150.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la communication

N		CDEDITE OLUMBATE
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	104.211.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	57.211.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.190.000
	Total de la 1ère partie	171.612.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.500.000
	Total de la 2ème partie	9.530.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	40.355.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.938.000
	Total de la 3ème partie	44.833.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	4ème Partie			
	Matériel et fonctionnement des services			
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.000.000		
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.700.000		
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000		
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.600.000		
34-05	Administration centrale — Habillement	140.000		
34-90	Administration centrale — Parc automobile	12.300.000		
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —			
	Indemnités dues par l'Etat	10.000		
	Total de la 4ème partie	50.750.000		
	5ème Partie			
	Travaux d'entretien			
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000		
33 01	Total de la 5ème partie	3.000.000		
	•			
	7ème Partie			
27.01	Dépenses diverses	11 200 000		
37-01 27-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.200.000 7.000.000		
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	4.000.000		
37-05 37-06	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère			
37-06	Administration centrale — Action exceptionnelle d'information	2.500.000		
37-17	Administration centrale — Dépenses liées à la préparation et à l'organisation des élections présidentielles 2009	400.000.000		
	Total de la 7ème partie	424.700.000		
	Total du titre III.	704.425.000		
		704.423.000		
	TITRE IV			
	INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3ème Partie			
	Action éducative et culturelle			
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —			
	Frais de formation	1.400.000		
	Total de la 3ème partie	1.400.000		
	4ème Partie			
	Action économique — Encouragements et interventions			
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision			
	(ENTV)	3.615.500.000		
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	1.286.900.000		
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de	1 226 000 000		
	radiodiffusion sonore (E.N.R.S)	1.336.900.000		
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	443.025.000		
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I)	34.000.000		
44.00	Administration centrale — Contribution au titre de la location d'un répéteur	24.000.000		
44-09	pour diffusion de programmes de télévision par satellite, abonnement et			
	droits de diffusion à Arabe Sat 3A	643.000.000		
44-11	Administration centrale — Contribution à la Maison de la presse	10.000.000		
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse			
	(CIP)	100.000.000		
44-21	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale d'édition et de	240,000,000		
	publicité (ANEP)	340.000.000		
	Total de la 4ème partie	7.809.325.000		
	Total du titre IV	7.810.725.000		
	Total de la sous-section I	8.515.150.000		
	Total de la section I	8.515.150.000		
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	8.515.150.000		

Décret exécutif n° 09-289 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante cinq milliards cent soixante millions sept cents quatre vingt dix huit mille dinars (155.160.798.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	210.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	77.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	7.000.000
	Total de la 1ère partie	294.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	700.000
	Total de la 2ème partie	700.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.696.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	71.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.226.000
	Total de la 3ème partie	82.522.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	51.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	15.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	35.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	600.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.350.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.100.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	116.565.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	65.229.756.000
36-03	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé	76.000.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire	128.000.000
36-05	Subventions aux universités	67.379.632.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	10.987.000.000
36-07	Subventions aux grandes écoles	5.263.642.000
	Total de la 6ème partie	149.064.030.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	13.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-04	Administration centrale — Frais d'évaluation des projets de recherche	Mémoire
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	6.000.000
37-06	Administration centrale — Frais de formation des professeurs de l'enseignement moyen en activité	2.648.020.000
	Total de la 7ème partie	2.670.020.000
	Total du titre III	152.241.837.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-02	Contribution à l'agence africaine de biotechnologie	Mémoire
42-03	Administration centrale — Frais de participation aux organismes internationaux	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	500.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	11.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	400 000 000
	formation	490.000.000
	Total de la 3ème partie	501.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	42.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D.)	126.740.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	161.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	115.079.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	132.064.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRSTAPC)	135.325.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	40.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	Mémoire
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	504.614.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	225.274.000
44-13 44-14	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	637.918.000
	(C.R.S.C)	208.047.000
	Total de la 4ème partie	2.328.061.000
	Total du titre IV	2.831.061.000
	Total de la sous-section I	155.072.898.000
	1	155.072.898.000

TABLEAU ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SECTION II		
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Rémunérations principales	32.000.000	
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	12.000.000	
	Total de la 1ère partie	44.000.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Rentes d'accidents du travail	Mémoire	
	Total de la 2ème partie	Mémoire	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	600.000	
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	20.000	
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	10.000.000	
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	380.000	
	Total de la 3ème partie	11.000.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	4.500.000	
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	1.400.000	
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	1.700.000	
	1		

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	100.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc-automobile	1.000.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	Mémoire
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	10.710.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	2.690.000
	Total de la 5ème partie	2.690.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	7.000.000
37-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Etudes	1.500.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	6.500.000
	Total de la 7ème partie	15.000.000
	Total du titre III	83.400.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques.	2.500.000
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	4.500.000
	Total du titre IV	4.500.000
	Total de la sous-section I	87.900.000
	Total de la section II	87.900.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	155.160.798.000

Décret exécutif 09-290 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard neuf cent cinquante trois millions deux cent quarante mille dinars (1.953.240.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activité  Administration centrale — Rémunérations principales	125.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	51.830.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	15.452.000
	Total de la 1ère partie	192.282.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.463.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	43.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.720.000
	Total de la 3ème partie	48.183.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	31.450.000
34-05	Administration centrale — Habillement	220.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.920.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	81.400.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran	177.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale des P.T.T. d'Alger	80.000.000
	Total de la 6ème partie	257.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	598.365.000
	TITDE IV	
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	4ème Partie	
44.00	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (A.S.A.L)	447.603.000
	Total de la 4ème partie	447.603.000
	Total du titre IV	449.603.000
	Total de la sous-section I	1.047.968.000

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	406.300.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	170.694.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	1,0,0,0,0,000
	et accessoires de salaires	40.000.000
	Total de la 1ère partie	616.994.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	(4( 000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	646.000
	corporels	31.000.000
	Total de la 2ème partie	31.646.000
	23 D. d.	
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
	Personner — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.312.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	143.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	8.360.000
	Total de la 3ème partie	164.672.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.000.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remodusement de Trais	7.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	10.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	33.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.400.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	400,000
	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	77.960.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	14.000.000
JJ-11	Total de la 5ème partie	14.000.000
	Total du titre III	905.272.000
	Total de la sous-section II	905.272.000
	Total de la section I	1.953.240.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	1.953.240.000

Décret exécutif n° 09-291 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt six milliards trois cent soixante six millions cinq cent quatre vingt huit mille dinars (26.366.588.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	148.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	53.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.700.000
	Total de la 1ère partie	204.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	47.000
	Total de la 2ème partie	47.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	50.250.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.544.000
	Total de la 3ème partie	57.294.000
	4ème Partie	37.294.000
	Matériel et fonctionnement des services	
24.01		20.000.000
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.000.000
34-02 34-03	Administration centrale — Waterier et moonier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	7.500.000 19.100.000
34-04	Administration centrale — Habillement	209.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.576.000
34-92	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	63.155.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.750.000
	Total de la 5ème partie	2.750.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de formation professionnelle (I.N.F.P.)	113.878.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P.)	499.783.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	17.962.182.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP)	5.192.570.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle	82.100.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	114.000.000
	Total de la 6ème partie	23.964.513.000

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	51.000.000
	Total de la 7ème partie	52.100.000
	Total du titre III	24.344.559.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	
	formation	700.000.000
	Total de la 3ème partie	700.000.000
	45 P C	
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44.01	Contribution au centre d'études et de recherches sur les professions et les	
44-01	qualifications (CERPEQ)	4.000.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	16.000.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	6.000.000
	Total de la 4ème partie	26.000.000
	Total du titre IV	726.000.000
	Total de la sous-section I	25.070.559.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	648.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	231.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	25.500.000
	Total de la 1ère partie	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	63.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.700.000
	Total de la 2ème partie	1.763.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	34.800.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	219.750.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres	
	sociales	14.595.000
	Total de la 3ème partie	269.145.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	46.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.300.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.450.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	32.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.155.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.616.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	112.221.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.400.000
	Total de la 5ème partie	8.400.000
	Total du titre III	1.296.029.000
	Total de la sous-section II	1.296.029.000
	Total de la section I	26.366.588.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	26.366.588.000

Décret exécutif n° 09-292 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards neuf cent quatre vingt trois millions cinq cent quatre vingt treize mille dinars (9.983.593.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	162.340.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	73.490.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.500.000
	Total de la 1ère partie	248.330.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	615.000
	Total de la 2ème partie	615.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	58.832.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.445.000
	Total de la 3ème partie	67.477.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	110.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	242.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.212.000
34-92	Administration centrale — Loyers	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	160.030.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.100.000
	Total de la 5ème partie	7.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.000.000
	Total du titre III	489.552.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
42 O1		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	36.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

87

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	1.000.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	124.589.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	126.886.000
	Total de la 4ème partie	252.475.000
	Total du titre IV	288.475.000
	Total de la sous-section I	778.027.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales	2.080.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	704.318.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	62.221.000
	Total de la 1ère partie	2.846.539.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.500.000
	Total de la 2ème partie	4.740.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	120.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	694.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	44.770.000
	Total de la 3ème partie	-
	Total de la Solite parde	859.600.000

No. D		GD DD 7-2
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	36.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	32.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures	25.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges	
	annexes	44.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	3.533.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	49.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	4.673.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	352.000
	Total de la 4ème partie	194.958.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	16.500.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	Total du titre III	3.922.337.000
	Total de la sous-section II	3.922.337.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rémunérations principales	2.600.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	1.050.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000.000
	Total de la 1ère partie	3.850.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	528.000
32-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	6.100.000
	Total de la 2ème partie	6.628.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial	177.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	900.000.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	62.700.000
	Total de la 3ème partie	1.140.238.000
	4ème Partie	1.11.0.200.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais	46.500.000
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier	43.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures	34.000.000
34-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges annexes	55.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement	4.480.000
34-91	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Parc automobile	75.738.000
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics —  Loyers	9.573.000
34-98	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	72.000
	Total de la 4ème partie	268.363.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles	18.000.000
	Total de la 5ème partie	18.000.000
	Total du titre III	5.283.229.000
	Total de la sous-section III	5.283.229.000
	Total de la section I	9.983.593.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	9.983.593.000

Décret exécutif n° 09-293 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante et onze milliards dix millions onze mille dinars (71.010.011.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	134.501.700
31-01	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	47.756.300
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.800.000
	Total de la 1ère partie	192.058.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	273.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	773.000
		1

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

91

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.477.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	45.050.500
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.953.000
	Total de la 3ème partie	51.580.500
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.269.300
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.310.200
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.550.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.037.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	54.366.500
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	1.000.000
	Total de la 7ème partie	8.000.000
	Total du titre III	314.778.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000

	TABLEAU AINNEAE (Suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	4ème Partie		
	Action économique — Encouragements et interventions		
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	1.588.500.000	
44-04	Contribution à l'institut national du travail	20.000.000	
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	22.000.000.000	
44-10	Contribution à l'organisme de prévention des risques professionnels et les activités du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (OPREBATPH)	6.000.000	
	Total de la 4ème partie	23.614.500.000	
		23.014.300.000	
	6ème Partie  Action sociale — Assistance et solidarité		
46-01			
40 01	Administration centrale — Différentiel des cotisations patronales dues au titre des avantages consentis aux employeurs occupant des personnes handicapées	10.345.000	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère	10.545.000	
	syndical	35.640.000	
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	25.530.144.000	
46-12	Administration centrale — Indemnités complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions d'invalidité	12.094.291.000	
46-13	Administration centrale — Indemnités complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	1.881.888.000	
46-14	Administration centrale — Indemnités complémentaire de pensions et rentes (ICPR)		
46 15		282.000.000	
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraites du régime des salariés et non salariés	5.178.112.000	
	Total de la 6ème partie	45.012.420.000	
	Total du titre IV	68.636.920.000	
	Total de la sous-section I	68.951.698.000	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales	374.100.000	
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	124.614.000	
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31.000.000	
	Total de la1ère partie	529.714.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages		
	corporels	300.000	
	Total de la 2ème partie	300.000	
	I		

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

93

33.21   Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-21   Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
122.775.000   33.24   Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale		Personnel — Charges sociales	
122.775.000   33.24   Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	19.299.000
Total de la 3ème partie		Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	
4ème Partie   Matériel et fonctionmement des services   10,000,000   34-21   Services déconcentrés de l'emploi – Remboursement de frais	33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	7.727.000
Matériel et fonctionnement des services   10,000,000   34-21   Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	149.801.000
Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais		4ème Partie	
Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	3/1 21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	10.000.000
Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures		-	6.000.000
Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes		-	9.000.000
Services déconcentrés de l'emploi — Habillement		<u> </u>	14.400.000
Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile			560.000
Services déconcentrés de l'emploi — Loyers		Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.240.000
Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat		Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.600.000
Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles			112.000
Travaux d'entretien   Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	44.912.000
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Total du titre III	35-21	-	7.000.000
Total de la sous-section II		Total de la 5ème partie	7.000.000
Total de la section I		Total du titre III	731.727.000
SECTION II INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité  Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		Total de la sous-section II	731.727.000
INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL  SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX  TITRE III MOYENS DES SERVICES  lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité  31-21 Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		Total de la section I	69.683.425.000
SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX  TITRE III MOYENS DES SERVICES  lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité  31-21 Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales			
SERVICES CENTRAUX  TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activité  31-21  Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activité  31-21  Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales			
1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activité  31-21  Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		SERVICES CENTRAUX	
1ère Partie  **Personnel — Rémunérations d'activité*  31-21 Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		TITRE III	
Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales		1ère Partie	
principales		Personnel — Rémunérations d'activité	
Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	31-21		35,758.000
Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et	
Total de la 1ère partie	31-23		
, 520110000		Total de la 1ère partie	52.418.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	635.000
	Total de la 2ème partie	635.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	636.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	12.815.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	721.000
	Total de la 3ème partie	14.272.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	2.600.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	416.000 1.000.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	800.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	630.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	5.516.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	182.000
	Total de la 5ème partie	182.000

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

95

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et	
	séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	75.023.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses —	
	Indemnités de stage — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	Total du titre IV	12.000.000
	Total de la sous-section I	87.023.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations	
	principales	594.085.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	291.313.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	38.000000
	Total de la 1ère partie	923.398.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	33.657.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	213.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	8.859.000
	Total de la 3ème partie	256.916.000
24.14	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services  Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement	
34-11	de frais	8.840.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	5.342.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	8.366.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	15.340.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.081.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	10.440.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.800.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	53.349.000
	5ème Partie	
0.5.4.	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	3.900.000
	Total de la 5ème partie	3.900.000
	Total du titre III	1.239.563.000
	Total de la sous-section II	1.239.563.000
	Total de la section II	1.326.586.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	71.010.011.000

Décret exécutif n° 09-294 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre vingt treize milliards deux cent dix huit millions trois cent sept mille dinars (93.218.307.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	144.223.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	68.521.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	6.000.000
	Total de la 1ère partie	218.744.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	53.180.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.870.000
	Total de la 3ème partie	57.380.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	31.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.969.000
34-92	Administration centrale — Loyers	806.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	75.085.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
33-01		10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour femmes victimes de violences et en situation de détresse	37.000.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	80.000.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	72.065.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	118.011.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	7.975.303.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	79.000.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	40.000.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	48.440.000
	Total de la 6ème partie	8.449.819.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	51.300.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	6.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	5.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	9.800.000
37-06	Administration centrale — Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la wilaya de Souk Ahras, commune de Sidi Fredj	3.960.000
	Total de la 7ème partie	76.060.000
	Total du titre III	8.887.118.000

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

99

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragement et interventions	
44-04	Emplois d'attentes — Contrats de pré-emploi (C.P.E)	6.800.000.000
44-05	Emplois d'attentes — Emplois saisonniers d'intérêt local (E.S.I.L.)	4.600.000.000
	Total de la 4ème partie	11.400.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	207.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	110.000.000
46-04	Administration centrale — Contribution à l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (E.P.I.H.)	87.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)	57.440.000.000
46-09	Dotation au fonds de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale	3.000.000.000
	Total de la 6ème partie	60.844.812.000
	Total du titre IV	72.264.812.000
	Total de la sous-section I	81.151.930.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	667.900.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	299.707.000
	et accessoires de salaires	40.000.000
	Total de la 1ère partie	1.007.607.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	07.000
	corporels	1.270.000
	Total de la 2ème partie	1.357.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.800.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.865.421.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	18.000.000
	Total de la 3ème partie	1.909.221.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11		15,000,000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	15.000.000
34-12 34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.000.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de l'Etat — l'Ourmeures	15.000.000 22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	622.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.850.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	68.192.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
33 11	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	2.996.377.000
		2.550.511.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie  Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10		100 000 000
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance  Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux	190.000.000
10 13	handicapés à 100%	8.880.000.000
	Total de la 6ème partie	9.070.000.000
	Total du titre IV	9.070.000.000
	Total de la sous-section II	12.066.377.000
	Total de la section I	93.218.307.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger	93.218.307.000

Décret exécutif n° 09-295 du 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 08-21 du 2 Moharram 1430 correspondant au 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009;

Vu l'ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix huit milliards six cent vingt et un millions huit cent soixante douze mille dinars (18.621.872.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1430 correspondant au 30 août 2009.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

#### Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2009, au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	306.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	143.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.943.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	24.473.000
	Total de la 1ère partie	487.416.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	9.185.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	110.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.730.000
55 OT	Total de la 3ème partie	128.000.000
		•

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES					
	4ème Partie				
	Matériel et fonctionnement des services				
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000			
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000			
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.000.000			
34-04	Administration centrale — Charges annexes	35.000.000			
34-05	Administration centrale — Habillement	563.000			
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et des sports	50.000.000			
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	6.000.000			
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	24.000.000			
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.610.000			
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000			
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000			
	Total de la 4ème partie	178.460.000			
		17.00.10000			
	5ème Partie				
	Travaux d'entretien				
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000			
	Total de la 5ème partie	6.000.000			
	6ème Partie				
	Subventions de fonctionnement				
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	695,000,000			
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	204.000.000			
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	50.000.000			
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	37.000.000			
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas	1.798.795.000			
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.)	1.301.700.000			
	Total de la 6ème partie	4.086.495.000			
	7ème Partie				
	Dépenses diverses				
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000			
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	20.000.000			
37-06	Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	60.000.000			
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport	50.000.000			
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport.	20.000.000			
	Total de la 7ème partie	162.000.000			
		102,000,000			

19	Ramadhan	1430
9	septembre	2009

1	^	-
- 1	( )	В

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES				
	TITRE IV			
	INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3ème Partie			
42.01	Action éducative et culturelle			
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	5.000.000		
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	1.720.000.000		
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000		
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	100.000.000		
	Total de la 3ème partie	1.827.000.000		
	4ème Partie			
	Action économique — Encouragements et interventions			
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (A.N.A.L.J.)	45.000.000		
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O.)	120.000.000		
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikjda	51.000.000		
	Total de la 4ème partie	216.000.000		
	Total du titre IV	2.043.000.000		
	Total de la sous-section I	7.100.556.000		
	SOUS-SECTION II			
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT			
	TITRE III MOYENS DES SERVICES			
	1ère Partie			
	Personnel — Rémunérations d'activité			
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	5.621.400.000		
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.600.000.000		
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	293.744.000		
	Total de la 1ère partie	8.515.144.000		
	2ème Partie			
	Personnel — Pensions et allocations			
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000		
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	13.000.000		
	Total de la 2ème partie	13.997.000		

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	3ème Partie			
	Personnel — Charges sociales			
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	300.947.000		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.054.198.000		
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	155.000.000		
	Total de la 3ème partie	2.510.145.000		
	4ème Partie			
24.11	Matériel et fonctionnement des services			
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	70.000.000		
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	40.000.000		
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	30.250.000		
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	70.000.000		
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	7.000.000		
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	100.000.000		
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.640.000		
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.660.000		
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000		
	Total de la 4ème partie	331.030.000		
	5ème Partie  Travaux d'entretien			
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	35.000.000		
	Total de la 5ème partie	35.000.000		
	7ème Partie  Dépenses diverses			
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des adhérents	6.000.000		
	Total de la 7ème partie	6.000.000		
	Total du titre III	11.411.316.000		
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3ème Partie  Action éducative et culturelle			
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	100.000.000		
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	10.000.000		
	Total de la 3ème partie	110.000.000		
	Total du titre IV	110.000.000		
	Total de la sous-section II	11.521.316.000		
	Total de la section I	18.621.872.000		
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	18.621.872.000		

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel du 3 Chaâbane 1430 correspondant au 26 juillet 2009 portant désignation d'inspecteurs de la sûreté nationale en qualité d'officier de police judiciaire.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale, notamment son article 15 (alinéa 6);

Vu le décret n° 66-167 du 8 juin 1966 fixant la compostion et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Journada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juin 1966, modifié, relatif à l'examen probatoire d'officiers de police judiciare ;

Vu le procès-verbal du 24 novembre 2008 de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire pour les inspecteurs de la sûreté nationale ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — Sont désignés en qualité d'officier de police judiciaire les inspecteurs de la sûreté nationale dont la liste nominative est annexée à l'original du présent arrêté.

Art. 2 — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Chaâbane 1430 correspondant au 26 juillet 2009.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales Le ministre de la justice, garde des sceaux

Noureddine ZERHOUNI dit Yazid

Tayeb BELAIZ

#### MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 2 Journada Ethania 1430 correspondant au 27 mai 2009 fixant la liste nominative des membres du comité national du *codex alimentarius*.

Par arrêté du 2 Journada Ethania 1430 correspondant au 27 mai 2009, en application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 05-67 du 20 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 30 janvier 2005 portant création du comité national du *codex alimentarius* et fixant ses missions et son organisation, la liste nominative des membres du comité national du *codex alimentarius* est fixée comme suit :

- 1 Youcef Kicha, secrétaire diplomatique à la direction générale des relations économiques et de la coopération internationales, représentant le ministère des affaires étrangères ;
- 2 Ali Abda, sous-directeur du contrôle sanitaire et de l'hygiène alimentaire, représentant le ministère de l'agriculture et du développement rural;
- 3 Djamel Eddine Choutri, directeur d'études auprès du chef de la division de la qualité et de la sécurité industrielle, représentant le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements ;
- 4 Belkacem Hadj-Lakehal, chef de département à l'institut national de la santé publique, représentant le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière;
- 5 Djamel Dendani, attaché de cabinet, représentant le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme ;
- 6 Omar Kaddour, chef de bureau chargé du contrôle sanitaire des produits halieutiques, représentant le ministère de la pêche et des ressources halieutiques ;
- 7 Ali Ammouche, enseignant en technologie de l'industrie agroalimentaire et nutrition à l'école nationale supérieure d'agronomie, représentant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- 8 Mohamed Ouaret, chef de bureau du contrôle du commerce extérieur à la direction générale des douanes, représentant le ministère des finances ;
- 9 Rachid Abdelhak, sous-directeur chargé d'études statistiques, représentant le ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat;
- 10 Hadjersi Fadli, sous-directeur de l'exploitation et du contrôle, représentant le ministère des ressources en eau:
- 11 Maâmar Bouchekkif, président de l'association algérienne de promotion et de protection du consommateur.

#### COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Arrêté interministériel du 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre des finances,

Le président de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme,

Vu le décret présidentiel n° 01-71 du 30 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 25 mars 2001 portant création de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme;

Vu le décret présidentiel n° 06-444 du 19 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 10 décembre 2006 portant désignation des membres de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme ; Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Journada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-190 du 26 Safar 1424 correspondant au 28 avril 2003 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

#### Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, susvisé, les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents exerçant au sein de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme, sont fixés conformément au tableau ci-après:

	EFFECTIFS SELON LA NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL					CLASSIFICATION	
EMPLOIS	Contrat à durée indéterminée (1)		Contrat à durée déterminée (2)		EFFECTIFS	Catégories	Indices
	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	(1+2)		
Ouvrier professionnel de niveau 1	4	2	_	-	6	1	200
Conducteur d'automobile de niveau 1	1		_	-	1	2	219
Agent de prévention de niveau 1	4		_	_	4	5	288
Total général	9	2	_	_	11	_	_

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et popupaire.

Fait à Alger, le 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009.

Pour le ministre des finances

Le président de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme

Le secrétaire général
Miloud BOUTEBBA

Mustapha Farouk KSENTINI

Pour le secrétaire général du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Djamel KHARCHI

**----**★**---**-

Arrêté interministériel du 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009 fixant le nombre des postes supérieurs des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs au titre de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre des finances,

Le président de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme,

Vu le décret présidentiel n° 01-71 du 30 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 25 mars 2001 portant création de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme;

Vu le décret présidentiel n° 06-444 du 19 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 10 décembre 2006 portant désignation des membres de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme;

Vu le décret présidentiel n° 07-307 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Journada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement; Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances :

Vu le décret exécutif n° 03-190 du 26 Safar 1424 correspondant au 28 avril 2003 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique ;

Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs, notamment son article 38 :

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 38 du décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, susvisé, le nombre des postes supérieurs à caractère fonctionnel concernant les ouvriers professionnels, les conducteurs d'automobiles et les appariteurs au titre de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme est fixé conformément au tableau ci-après :

POSTES SUPERIEURS	NOMBRE
Chef de parc	1
Chef magasinier	1

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et popupaire.

Fait à Alger, le 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009.

Pour le ministre des finances action des finances de promotion et de protection des droits de l'Homme

Miloud BOUTEBBA Mustapha Farouk KSENTINI

Pour le secrétaire général du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Djamel KHARCHI

# **ANNONCES ET COMMUNICATIONS**

#### **BANQUE D'ALGERIE**

#### Situation mensuelle au 28 février 2009

ACTIF:	Montants en DA:
Or	1.139.868.264,58
Avoirs en devises	197.146.024.458,24
Droits de tirages spéciaux (DTS)	669.390.251,55
Accords de paiements internationaux	280.710.985,01
Participations et placements	9.721.967.021.677,30
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	154.422.433.992,95
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	0,00
Créances sur le Trésor public (art. 172 de la loi de finances pour 1993)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Comptes de chèques postaux	3.368.812.259,92
Effets réescomptés :	
* Publics	0,00
* Privés	0,00
Pensions:	0.00
* Publiques	0,00 0,00
* Privées	0,00
Comptes de recouvrement	148.341.989,83
Immobilisations nettes	9.867.489.416,98
Autres postes de l'actif	404.148.698.667,79
Total	10.493.158.791.964,20
PASSIF:	
Billets et pièces en circulation	1.610.361.114.186,85
Engagements extérieurs	161.328.951.563,59
Accords de paiements internationaux	747.259.897,50
Contrepartie des allocations de DTS	14.104.144.053,57
Compte courant créditeur du Trésor public	4.488.247.111.600,14
Comptes des banques et établissements financiers	350.519.115.852,35
Reprises de liquidités *	2.314.638.000.000,00
Capital	40.000.000,00
Réserves	146.367.481.153,26
Provisions	149.599.144.425,07
Autres postes du passif	1.257.206.469.231,82
Total.	10.493.158.791.964,20
* y compris la facilité de dépôts	